

Concours Infirmier anesthésiste diplômé d'État Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/8/2008 10:09:54

L'infirmier anesthésiste est habilité à :

- participer avec le médecin spécialiste qualifié en anesthésie-réanimation aux techniques d'anesthésie générale, d'anesthésies loco-régionales, - assurer la prise en charge de la personne soignée au cours des différents actes d'anesthésie, des situations de réanimation, du traitement de la douleur, des situations d'urgence, - assurer la continuité des soins, contribuer à la sécurité des personnes soignées, développer une réflexion éthique, - participer à l'encadrement et à la formation des différents personnels de santé, participer à la recherche en soins infirmiers et en faire communication, analyser, évaluer sa pratique professionnelle et participer à l'évaluation de la qualité des soins.

Formation La formation est accessible à un infirmier diplômé d'État après une expérience professionnelle minimale de deux ans. L'accès à la formation d'infirmier anesthésiste se fait à la suite d'un concours en deux parties, la première sur une épreuve écrite qui donne accès, en cas de réussite, à la seconde qui est une épreuve orale. Si les deux épreuves sont réussies, l'infirmier est autorisé à suivre sa scolarité dans une des vingt-six écoles d'infirmier anesthésiste de France. Durant ses études, il approfondit la physiologie cardiaque, respiratoire, endocrinienne, hépatique ou encore rénale ; la pharmacologie concernant l'anesthésie, les matériels spécifiques, la surveillance du patient durant l'anesthésie, et l'anesthésiologie selon les différents terrains : patient hypertendu, insuffisant respiratoire, coronarien, insuffisant rénal, asthmatique, diabétique, obèse, ou encore pour les enfants et les personnes âgées. **Secteurs d'activité :**

- au bloc opératoire :

L'infirmier-anesthésiste accueille et installe le patient ;

Il prépare l'anesthésie (matériel et médicaments) et participe avec le médecin-anesthésiste, à l'induction, à l'entretien de l'anesthésie (générale ou loco-régionale), à la surveillance du patient endormi.

Il assure la maintenance, la gestion et le contrôle du matériel.

- en salle de surveillance post-interventionnelle :

L'IADE assure la sécurité du réveil en évitant la survenue de problèmes et en les traitant.

Il a un rôle psychologique primordial (soutien moral, information, conseil).

- en réanimation

L'IADE assure la surveillance des patients et les soins de haute technicité .

Il a un rôle pédagogique et d'encadrement .

- aux urgences, SAMU et SMUR.

L'IADE participe au conditionnement et au transport des patients en détresse.

Il participe à l'accueil des urgences. Il gère et organise le matériel d'urgence en collaboration avec les autres professionnels. **Rémunération :** Dans la FPH, l'infirmier anesthésiste bénéficie d'une grille indiciaire spécifique.

La carrière comporte 8 échelons en classe normale et 7 échelons en classe supérieure (Indice Nouveau Majoré 366 à 603)

La NBI (41 points majorés) est intégrée au salaire depuis 1/1/2002.

Dans le cadre de la RTT, les IADE n'ont plus de gardes mais sont d'astreinte pour les urgences.